

# Compte Rendu du Conseil Municipal

## Réunion du 10 avril 2019

Nombre de membres :		L'An deux mille dix-neuf, le 10 avril à 20h30, le Conseil Municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire.
En exercice :	15	
Présents :	12	
Votants :	13	

**Présents :** Mmes et Mrs BERNARD Pascal, NEUVY Jacky, FERT Matthieu, ROBIN Xavier, NEUVY Corinne, BIGOT Nadia, BOULANGER Didier, COLLET Sébastien, NEUVY Antony, NEUVY Laurent, ROBIN Adrien, ROUET Marie-Jeanne

**Absent excusé :** Mme MAROILLE Fabienne qui a donné procuration à M. BERNARD Pascal

**Absent :** Mme LEBRETON Valérie, M. PERIVIER José

**Secrétaire de séance :** Mme ROUET Marie-Jeanne

### **Point 1 : Convention Sorégies**

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le transfert de compétences opéré par la Commune de Vicq sur Gartempe au profit du Syndicat Energies Vienne en matière d'éclairage public,

**Vu** la délibération 2018/32 du 13 décembre 2018 du Comité Syndical du Syndicat Energies Vienne approuvant la validation de l'avenant à la convention Vision Plus actuellement en vigueur avec l'ajout de 2 options (annexe 2 de l'avenant à la convention Vision Plus) :

- Option de remplacement standard des lanternes
- Option de pose provisoire de lanternes et de mâts

Ainsi que les prix des options (annexe 1 de l'avenant à la convention Vision Plus).

Reprenant également deux volets ayant fait l'objet des délibérations du Comité Syndical du Syndicat Energies Vienne, relatives :

- Au programme de Maîtrise de la demande en énergies (MDE) et éclairage public (délibération 2017/25 du 29 juin 2017)
- Aux certificats d'économie d'énergies (CEE) (délibération 2018/09 du 29 mars 2018)

**Vu** l'avenant à la convention Vision Plus ne modifiant pas les clauses relatives à la date d'effet et la durée initiale de la convention.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** l'avenant à la convention Vision Plus et choisit les options complémentaires reprises dans l'annexe 2
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention Vision Plus et l'annexe 2

## Point 2 : Affectation des résultats – BP 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 le 28 mars 2019

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

**Pour : 13**

- un excédent de fonctionnement de :	52 569,38
- un excédent reporté de :	69 332,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	121 901,38
- un excédent d'investissement de :	295,84
- un déficit des restes à réaliser de :	55 577,03
Soit un besoin de financement de :	55 281,19

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	121 901,38
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	55 281,19
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	66 620,19
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	295,84

## Point 3 : Attributions des subventions aux associations – BP 2019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions reçues par les différentes associations communales et hors commune. Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les montants individuels à attribuer à chaque association pour l'année 2019.

- ACCA : 450 €	- Réseau des écoles : 500 €
- AFN : 450 €	- Union Sportive Vicquoise : 0 €
- Au fil des ondes : 1 950 €	- VGCA : 1 180 €
- Cantine scolaire : 10 000 €	- Ligue de l'enseignement : 150 €
- Chaboisseau Vicquois : 450 €	- Coopérative école : 0 €
- Club bouliste Vicquois : 450 €	- MCL : 4 800 €
- Club de l'espérance : 450 €	- Réseau des bibliothèques : 200 €
- Comité des Fêtes : 1 100 €	- USEP : 375 €
- Donneurs de Sang : 450 €	- 50 ans de Vicqtoires : 0 €
- Fondation du Patrimoine : 50 €	- ADMR : 0 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **D'attribuer** les montants des subventions ainsi présentés.
- **D'affecter** la somme de 23 005 euros au compte 6574 sur le budget prévisionnel 2019.

## Point 4 : Vote du BP 2019

### Investissement

Dépenses : 482 398,06

Recettes : 537 975,09

Pour : 13

### Fonctionnement

Dépenses : 625 835,63

Recettes : 625 835,63

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 537 975,09 (dont 55 577,03 de RAR)

Recettes : 537 975,09 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 625 835,63 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 625 835,63 (dont 0,00 de RAR)

## Point 5 : Vote du Budget annexe Lotissement 2019

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

#### Investissement

Dépenses : 602 101,98

Recettes : 602 101,98

Pour : 13

#### Fonctionnement

Dépenses : 598 384,95

Recettes : 598 384,95

Pour rappel, total budget :

#### Investissement

Dépenses : 602 101,98 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 602 101,98 (dont 0,00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses : 598 384,95 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 598 384,95 (dont 0,00 de RAR)